



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION :

Affaire suivie par : Estelle GARY

COMMANDE PUBLIQUE

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES

N°D24MP131

OBJET : 24CFMCHAUFFCLIM – MARCHÉ D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS THERMIQUES ET CLIMATIQUES – CHOIX DES PRESTATAIRES

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du Code de la Commande Publique relatives aux seuils et aux avances ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales notamment la préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures, de services des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la délibération n°2020B-28-AG en date du 05 juin 2020 relative à la création d'une commission d'appel d'offres ;

Vu la délibération n°2020B-29-AG en date du 05 juin 2020 relative à l'élection des représentants à la commission d'appel d'offres ;

Considérant le marché 18CFMCHAUFCLIM portant sur la maintenance de l'ensemble des systèmes de chauffage et de climatisation des bâtiments de Fumel Vallée du Lot qui est arrivé à son terme, a été relancé en 2023 et a été déclaré infructueux ;

Considérant la nécessité d'effectuer ces maintenances annuellement afin de garantir le bon fonctionnement du matériel, une consultation a été relancée le 03 juin 2024 auprès de 6 entreprises spécialisées ;

Considérant l'analyse des offres réalisée dans le respect des règles de la Commande Publique ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – De retenir pour le lot n°01 « Chaudière » la société MARTIN FILS de Montayral (47), qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse d'un montant de 2 608,42 € HT (3 130,10 € TTC) par an et répond en tous points aux critères attendus ;

2°) – De retenir pour le lot n°02 « Climatiseur, VMC, CTA, groupe froid » la société MARTIN FILS de Montayral (47), qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse d'un montant de 12 318,60 € HT (14 782,32 € TTC) par an et répond en tous points aux critères attendus ;

3°) – De signer l'ensemble des pièces afférentes au marché ;

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com

AR Prefecture

047-200068930-20240717-D24MP131-AR
Reçu le 18/07/2024

4°) – De préciser que le marché est conclu pour un an à compter de sa notification, reconductible 2 fois par période de 12 mois, soit un total de 36 mois ;

5°) – De préciser que les crédits sont prévus au budget principal 2024 et suivants pour les périodes concernées.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 17 juillet 2024



Le Président
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 18 juillet 2024
Reçu en Sous-Prefecture le :
Publié ou Notifié le : 18 juillet 2024

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com